

REGLEMENT PARTICULIER

23 éme RALLYE REGIONAL

DES VIGNES DE REGNIE

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement <u>uniquement sur le site asab.fr</u>	le	13 Février
Ouverture des engagements	le	13 Février
Clôture des engagements	le	12 Mars à minuit
Parution du Carnet de route	le	17 Mars
Publication de la liste des engagés	le	21 Mars
Vérification administrative et technique de 18 H 00 à 22 H 00	le	23 Mars
Vérification administrative et technique Et de 6 H 30 à 7 H 30	le	24 Mars
1 ^{ère} réunion des Commissaires Sportifs : 7 h 30	le	24 Mars
Publication des équipages admis au départ à 8 H 00	le	24 Mars
Départ de Régnié-Durette à 9 H 15	le	24 Mars
Publication de l'ordre de départ avec reclassement (Calcul sur ES 1)		
Après la 1 ère Section à 14H00	le	24 Mars
Arrivée à Régnié-Durette 1 ^{er} voiture à partir de 20 H18	le	24 Mars
Publication des résultats officiels du rallye 30 Minutes après		
L'entrée au parc du dernier concurrent arrivé	le	24 Mars
Remise des prix 1 h 00 après diffusion du classement définitif	le	24 Mars

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Du Beaujolais organise le 23^{ème} Rallye des Vignes de Régnié en qualité d'organisateur administratif.

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA N° R52 en date du : 09/02/2012

Et du Comité Régional du Sport Automobile Rhône-Alpes N° R3 en date du : 26/01/2012

Secrétariat du Rallye, Adresse Postale :

Association Sportive Automobile du Beaujolais

446 Route des Serves 69400 ARNAS

TEL/FAX: 04.74.65.29.62 asab@asab.fr

web <http://www.asab.fr/>

Organisateur technique

Nom : **Mr Daniel MICHALON**

1.1P. OFFICIELS

Président Collège	Mr Herve BESSON	15182
Membre Collège	Mr Patrick GEOFFRAY	140271
Membre Collège	Mr Robert MORANGE	1981
Secrétaire du collège	Mme Corinne BEFFY	27682
Juge de Fait	Mr Joël JACQUIOT	41730
Juge de Fait	Mr René DESROCHE	1726
Directeur de course	Mr Jacques BRANCHE	3088
Directeur de course adjoint	Mr Daniel BERTHON	1621
Directeur de course adjoint	Mr Denis MOCELLIN	3310

Directeur de course adjoint Tricolore	Mr Thierry HERITIER	1713
Directeur de course adjoint ES St BONNET EC 1.3.5.	Mr Laurent BENOIT	46771
Directeur de course adjoint ES REGNIE EC 2.4.6	Mr Elie MICHON	4766
Commissaire technique responsable	Mr André BOIVIN	3572
Commissaire technique	Mr Alain BILLOUD	13082
Commissaire technique	Mr Michel JAMET	189386
Chargé des relations avec les concurrents	Mr	
Chargé des relations avec les concurrents	Mr	
Classements informatiques	Mr Jean Paul DURAND	27683
Responsable des commissaires	Mr Jean Louis CHAPUIS	10183
Relation presse	Mme. Nicole DEMARE	12869

1.2P. ELIGIBILITE

Le Rallye des vignes de Régnié compte pour la coupe de France des rallyes 2012 et la challenge Rhône-Alpes 2012

1.3P. VERIFICATIONS

Les horaires de convocations aux vérifications seront consultables sur le site asab.fr

Elles auront lieu : (L'Espace Loisir. à REGNIE-DURETTE)

le Vendredi 23 Mars de 18 H 00 à 22 H et le Samedi 24 Mars de 6 h 30 à 8h 00

Tous les équipages participant au rallye doivent se présenter au complet aux vérifications administratives et techniques conformément à la réglementation.

Les équipages se présentant en retard se verront infliger les pénalités prévues aux Prescriptions Générales FFSA.

Les vérifications finales, en cas de démontage, seront effectuées :

Garage W.BOSCH route de Monsols 69430 St Didier sur BEAUJEU

Taux Horaire de la main-d'œuvre 45 € TTC

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au Rallye des Vignes de Régnié doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le 12 mars 2012

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 150 voitures Modernes maximum.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

a) Avec la publicité facultative des organisateurs à300 €

• c) sans la publicité des organisateurs à.....600 €

b) Pour les équipages (Pilote et Copilote) licenciés à L' A.S.A.B. en cours

• c) sans la publicité des organisateurs à.....270 €

Le règlement de l'engagement sera à établir au nom : A.S.A. Beaujolais

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

Pour la confirmation d'engagement se référer à la liste des engagés visibles sur le site : asab.fr

Les pilotes prioritaires perdront leur priorité d'engagement dès l'ouverture d'une liste d'attente mais en cas de participation à l'épreuve, ils retrouveront leur priorité sur l'ordre des départs.

L'organisateur remboursera, avec déduction d'une retenue variable, les droits d'engagement aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure, n'auraient pu se présenter au départ de l'épreuve, sous réserve qu'une demande parvienne à l'organisateur par lettre recommandée.

La retenue sera :

- de 20% pour les demandes reçues 8 jours et plus avant l'épreuve,

- de 40% pour les demandes reçues jusqu'aux vérifications.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA.

L'assistance sera autorisée UNIQUEMENT DANS LE PARC D'ASSISTANCE D'ARNAS

4.3.2.3P. Limitation de changements de pièces

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 5P. PUBLICITE

Sera communiquée par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Le Rallye de des vignes de Régnié représente un parcours de 198.54 km.

Il est divisé en 1 étape et 3 sections.

Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de 39.15 km.

Les épreuves spéciales sont : E S 1 /3/5 Col de St BONNET 7.150 KM
E S 2/4 /6 CRU REGNIE 5.900 KM

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

Un Reclassement sera effectué au départ de la 2 eme section part rapport au classement de L'ES 1

Il pourra être annulé par la direction de course si besoin est.

6.2P. RECONNAISSANCES

Seulement 3 passages au total par ES et par concurrent sont autorisés

Pour L'ES 2/4/6 CRU REGNIE et Pour L'ES 1/3/5 Col de St BONNET

Le Samedi 17 Mars 2012 et le Dimanche 18 Mars 2012

de 9 H 30 à 12 H 00 et de 14 H 00 à 17H 30

Des contrôles seront effectués

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

7.2.11P. Les signes distinctifs des Commissaires sont :

- Commissaire de route : Chasubles Orange
- Chef de poste : Chasubles Orange

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX

Prix en espèces + Coupes

	SCRATCH	GROUPE			CLASSE					
		+ de 3 partants	2 et 3 partants	1 partant	1 partant	2 et 3 partants	4 à 7 partants	8 à 11 partants	12 à 15 partants	+ de 16 partants
1er	450€	225€	225€	130€	130€	300€	300€	300€	300€	300€
	+ COUPE	+ COUPE	+ COUPE	+ COUPE	+ COUPE	+ COUPE	+ COUPE	+ COUPE	+ COUPE	+ COUPE
2ème	350€	180€					180€	180€	180€	180€
	+ COUPE	+ COUPE					+ COUPE	+ COUPE	+ COUPE	+ COUPE
3ème	250€							130€	130€	130€
	+ COUPE							+ COUPE	+ COUPE	+ COUPE
4ème									100€	100€
									+ COUPE	+ COUPE
5ème										80€
										+ COUPE

TOTAL DES PRIX DISTRIBUABLES
21355 €

1er EQUIPAGE FEMININ 250 € + 1 COUPE

Les prix sont cumulables.

Les Coupes ne sont pas cumulables.

Des coupes seront offertes à des commissaires de l'épreuve par tirage au sort.

La remise des prix se déroulera l'Espace loisir de REGNIE-DURETTE

le : 24 Mars 2012 A : 23H00

REGLEMENT PARTICULIER

1 er RALLYE VIGNES DE REGNIE VHC

Le rallye VHC (Véhicules Historiques de Compétition) reprend l'ensemble de la réglementation de la discipline moderne, complétée par les présentes règles spécifiques. Seule la réglementation technique diffère.

REGLEMENT

Voir le règlement particulier de l'épreuve.

Les Véhicules Historiques de Compétition partiront devant les voiture moderne

Commissaire technique VHC

Mr Robert VOISIN

Chargé des relations avec les concurrents VHC

en cours

Nombre d'engagés en VHC 15 Maximum

Droit d'engagement

Pour les VHC.....220 €

Pour les équipages (Pilote et Copilote) licenciés à L' A.S.A.B. en cours190 €

REGLEMENTATION TECHNIQUE

La réglementation technique est contenue dans l'Annexe K du Code Sportif de la FIA et est présentée dans le France Auto Réglementation Technique 2011.

L'Annexe K complète (voitures éligibles, préparation, sécurité, publicité), particulière aux Véhicules Historiques de Compétition, est disponible sur simple demande à la FFSA, sur les sites www.ffsa.org et fia.com.

Le Passeport Technique Historique (PTH) est obligatoire pour prendre part à un rallye VHC. En cas de modification de tout ordre, sa mise à jour par la FFSA est impérative, toute voiture devant être strictement conforme à son PTH. Une non-conformité lors des contrôles d'un rallye entraînera le rejet de la voiture, mais en aucun cas son déclassement dans un autre groupe.

La FFSA reste propriétaire du PTH qui doit obligatoirement être signée par le concurrent. Tout changement de propriétaire doit être indiqué.

Le passeport technique fédéral est obligatoire pour toute voiture appartenant à un licencié FFSA.

Les vérifications techniques doivent être faites par un Commissaire Technique validé VHC par la FFSA.

VOITURES AUTORISEES

Sont autorisées les voitures à définition routière, de l'Annexe K en vigueur, homologuées FIA/FFSA, pour les périodes E, F, G1, G2, H1, H2 et I.

Les catégories sont les suivantes :

- Tourisme de série (T)
- Tourisme de Compétition (CT)
- Grand Tourisme (GT)
- Grand Tourisme de Compétition (GTS)
- Grand Tourisme Prototype (GTP)
- Tourisme spéciale Groupe 5 (HST)
- Course biplace (TSRC) immatriculée

Les voitures homologuées groupes 5 et 6, sport prototype et course biplace (HST, GTP, TSRC) des périodes H2 et I ne sont pas autorisées.

Définition des périodes de l'Annexe K

Période A	avant 1905	Période B	1905 à 1918	Période C	1919 à 1930
Période D	1931 à 1946	Période E	1947 à 1961	Période F	1962 à 1965
Période G1	1966 à 1969	Période G2	1970 à 1971	Période H1	1972 à 1975
Période H2	1976	Période I	1977 à 1981		

ASSISTANCE - PUBLICITE - RECONNAISSANCES - EPREUVES SPECIALES

Conforme au règlement particulier.

DEROULEMENT DE LA COURSE

Tout concurrent exclu pour un retard supérieur au maximum autorisé entre deux contrôles horaires, en fin de section ou en fin d'étape pourra réintégrer le Rallye aux conditions suivantes :

- Avoir signifié au Chargé des Relations avec les Concurrents sa décision de réintégrer le Rallye au plus tard 30 minutes avant le début de la réunion du Collège des Commissaires Sportifs précédant le départ de l'étape suivante ;
- Avoir soumis avec succès sa voiture au contrôle des Commissaires Techniques 30 minutes avant l'heure de départ de la première voiture fixée pour l'étape suivante.

Pour l'étape où la pénalité d'exclusion a été prononcée, un concurrent réintégrant le Rallye se verra affecté d'un temps forfaitaire total égal à celui du concurrent classé dernier, toutes pénalités comprises. De plus, les pénalités complémentaires suivantes seront appliquées :

- Pénalité de DIX heures.
- Pénalité de CINQ minutes par épreuve spéciale non parcourue dans son intégralité.

Les concurrents réintégrant le Rallye dans ce cadre devront être repositionnés par les Commissaires Sportifs de l'épreuve selon l'article 3.3 du Règlement Standard des Rallyes. Ils ne pourront prétendre à aucun prix ni attribution de points.

En tout état de cause, le Collège des Commissaires Sportifs pourra à tout moment retirer sans motif le bénéfice de cette réintégration dans le Rallye, cette décision n'étant pas susceptible d'un appel sportif.

CLASSEMENTS

Pour les classements et pour les périodes E à I, il est nécessaire d'utiliser les regroupements des périodes/classes suivants :

Catégorie 1 Voitures conformes à la législation routière et homologuées entre le 1/1/1919 et le 31/12/1969.

Catégorie 1	Catégorie 1S	
A1	A1S	jusqu'à 850 cm3
A2	A2S	jusqu'à 1150 cm3
A3	A3S	jusqu'à 1300 cm3
A4	A4S	jusqu'à 1600 cm3
A5	A5S	jusqu'à 2000 cm3
A6	A6S	au dessus de 2000 cm3

Catégorie 2 Voitures homologuées du 1/1/1970 au 31/12/1975.

Catégorie 2 (T et CT)	Catégorie 2S (CT, GTS, GTP)	
B1	B1S	jusqu'à 1150 cm3
B2	B2S	jusqu'à 1300 cm3
B3	B3S	jusqu'à 1600 cm3
B4	B4S	jusqu'à 2000 cm3
B5	B5S	jusqu'à 2500 cm3
B6	B6S	au dessus de 2500 cm3

Catégorie 3 (T et GT)	Catégorie 3S (CT et GTS)	
C1	C1S	jusqu'à 1300 cm3
C2	C2S	jusqu'à 1600 cm3
C3	C3S	jusqu'à 2000 cm3
C4	C4S	jusqu'à 2500 cm3

REMISE DE PRIX

Aucun prix en numéraire, mais tous les participants classés seront récompensés par l'organisateur